



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inclusion dans les quartiers prioritaires

Question au Gouvernement n° 806

Texte de la question

INCLUSION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Mme la présidente . La parole est à M. Stéphane Travert.

M. Stéphane Travert . Madame la ministre déléguée en charge de la politique de la ville, vous avez été à l'origine de plusieurs initiatives fortes visant à promouvoir l'inclusion économique et sociale dans les quartiers prioritaires.

M. Laurent Jacobelli . On a vu que ça marchait bien !

M. Stéphane Travert . Je sais votre attachement – au-delà même de vos fonctions actuelles – à la construction d'une politique de la ville qui promeut l'égalité des chances et combat les assignations à résidence qui touchent encore de trop nombreux jeunes de nos quartiers.

Pouvez-vous nous rappeler à quelles actions votre ministère s'est effectivement engagé, notamment en matière d'inclusion, de formation et d'autonomie professionnelle de la jeunesse des quartiers prioritaires ? Je pense, en particulier, au déploiement des « bus de l'entrepreneuriat » ou encore aux CitésLab – deux dispositifs dont vous avez récemment inauguré le déploiement dans la ville de Tours.

J'appelle également votre attention sur les quartiers prioritaires des villes moyennes et rurales, parfois moins visibles dans le débat public – c'est par exemple le cas du quartier Claires-Fontaines à Coutances, dans ma circonscription de la Manche. Ce quartier, aujourd'hui encore classé quartier prioritaire de la politique de la ville, concentre des fragilités sociales importantes, avec un taux de pauvreté supérieur à 40 %. Il compte également une proportion élevée de familles monoparentales.

Quels leviers entendez-vous actionner en faveur des jeunes de ces territoires, où l'accès à la formation et à l'emploi peut être plus difficile que dans les grandes agglomérations et dans les métropoles ? Comment envisagez-vous d'accompagner les dispositifs de médiation pour assurer l'émancipation de la jeunesse et lutter contre les inégalités de destin ?

M. Laurent Jacobelli . Mais c'est un orateur du Parti socialiste !

M. Stéphane Travert . Comment comptez-vous renforcer ces dispositifs et quels partenariats prévoyez-vous de développer à cette fin ?

Comment, enfin, les dispositifs dédiés à l'enfance et à la jeunesse dans les quartiers populaires s'inscrivent-ils dans cette démarche globale d'inclusion et de formation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

– Mme Stella Dupont applaudit également.)

M. Julien Odoul . C'est du gaspillage !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

M. Laurent Jacobelli . Ainsi que du gaspillage et des jeunesses socialistes !

Mme Juliette Méadel, ministre déléguée chargée de la ville . Votre question est d'autant plus pertinente que, dans ceux de la Manche comme dans tous les 1 609 quartiers prioritaires de la politique de la ville dont nous nous occupons, le taux d'emploi des jeunes est inférieur à la moyenne nationale et que le taux de chômage, lui, y est 2,3 fois supérieur à celui des territoires environnants.

M. Julien Odoul . Et le trafic de drogue y est supérieur aussi, non ?

Mme Juliette Méadel, ministre déléguée . La population de ces quartiers est extrêmement jeune : raison pour laquelle le comité interministériel des villes, présidé par le premier ministre, et qui s'est tenu à Montpellier le 6 juin, a tenu à mettre d'abord l'accent sur l'investissement dans l'enfance et la jeunesse. Vous avez raison de dire que ces jeunes, souvent issus de familles monoparentales, vivent – hélas ! – dans des situations de précarité sociale et familiale inédites.

Nous avons donc décidé, lors de ce dernier CIV, de faire des quartiers des centres de ressources économiques légales : il y existe en effet – on ne le dit pas assez – un dynamisme inédit. Des entreprises s'y créent chaque jour, et plus qu'ailleurs.

Nous œuvrons dans trois directions. Nous allons tout d'abord créer plus d'entreprises dans les quartiers, au moyen du lancement d'un fonds public d'investissement de 60 millions d'euros, dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ».

M. Laurent Jacobelli . Et allez !

M. Julien Odoul . Avec nos impôts !

Mme Juliette Méadel, ministre déléguée . Ce programme est essentiel : par un effet de levier considérable, 1 euro d'argent public génère 9 euros d'argent privé.

Nous avons également réussi à attirer des investissements privés grâce, notamment, à un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices, qui permettra d'attirer des entreprises désireuses d'investir dans le commerce et l'artisanat.

M. Julien Odoul . Revenez dans le monde réel !

Mme Juliette Méadel, ministre déléguée . Nous allons, bien entendu, améliorer l'accès à la formation et à l'emploi, avec un objectif de 80 000 apprentis originaires des quartiers.

Enfin, j'ai signé avec la Caisse des dépôts une convention inédite de 350 millions d'euros qui nous permettra, jusqu'en 2027, d'attirer encore davantage d'activité économique dans les quartiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.* – Mme Stella Dupont applaudit également.)

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 806

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 juin 2025